République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de membres en exercice :
8

Nombre de membres présents avec voix délibérative :
8

Date de la convocation :
17 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE TERRITORIALE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à neuf heures, le Comité syndical du Syndicat pour la gestion et l'entretien des bâtiments de la brigade de gendarmerie territoriale de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Marguerittes (salle Claude Erignac), lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SOMMER, doyen d'âge.

Membres présents avec voix délibérative : M. Luc FUGIER (Bezouce) – M. Patrick MEGER (Cabrières) – M. Johann ROLLIN (Lédenon) Mme Christelle PEPIN (Manduel) – M. Renaud LEROI (Marguerittes) – M. Pierre FERRER (Poulx) – M. Jean-Louis GLORIEUX (Redessan) et M. Philippe SOMMER (Saint-Gervasy).

Membre présent sans voix délibérative : M. Christophe ZARAGOZA (Lédenon).

Personnes invitées : M. le Capitaine David ADJUTOR et M. le Major Nicolas CLAVEL.

Secrétaire de séance : M. Pierre FERRER.

Le Comité syndical régulièrement constitué,

N° 2026/04/02 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Philippe SOMMER

1. **Aspects juridiques :**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

2. **Eléments de contexte :**

Au début de chaque séance, le comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire

3. **Incidence financière :** néant

4. **Décision :**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **désigne** Monsieur Pierre FERRER secrétaire de séance.

5. **Annexes :** néant.

Pour extrait certifié conforme

Philippe SOMMER
doyen d'âge

Pierre FERRER
Secrétaire de séance

SYNDICAT POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE TERRITORIALE DE MARGUERITTES

Publié le : 28/04/2026 11:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60429

Monsieur Philippe SOMMER certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Philippe SOMMER
doyen d'âge

Publié le : 28/04/2026 11:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60429